



Porte d'entrée fracturée

Par **scalpy**, le **12/07/2010** à **16:57**

Bonjour,

je viens vers vous car je souhaiterais avancer dans mon probleme avec une agence immobiliere :

J'ai mis en location mon appartement par le biais d'une agence immobilière en Mars 2009.

En Avril 2009 mon locataire s'est fait cambriolé et ma porte d'entrée a été fracturée.

j'ai contacté l'agence immobilière pendant plusieurs mois suivant le cambriolage en leur signalant que la porte n'était toujours pas remplacée.

A partir d'octobre 2009 mon locataire ne payait plus son loyer et ne repondait plus aux differents messages.

En Mars 2010, celui ci a invoqué une mutation au Maroc et a donc beneficié d'un preavis de 1 mois.

En Avril 2010 celui est parti sans reparé ma porte et l'agence se décharge de toutes responsabilités.

Je dois remplacer la porte a mes frais est-ce normal ?

cout a mes frais 1200 euros

de plus l'agence ne veut pas me fournir l'attestation d'assurance du locataire.

merci de votre aide

Laurent